REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 12 octobre 2026

Le douze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 17 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, M Arnaud FRON, les adjoints au maire, M Olivier CRÉMET, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Sophie LATOUR, Mme MERIAU Anne Cécile, M BONNET François, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Emmanuelle RETIÈRE

Absents excusés : Mme LAURENT Laurel, Mme Edwige GROSS-MORAT (pas de pouvoir), Mme Magalie LYSANIUK (pas de pouvoir)

Pouvoir(s) : - Mme LAURENT Laurel donne pouvoir à M LEMOINE Stéphane

Secrétaire de séance : M Jean-Charles ANTIER

2026-10-12-003 Présentation du rapport d'activités 2025 de TE44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-39,

Considérant le rapport d'activité 2025 de TE44, ci-annexé,

Considérant que la commune est adhérente à TE44,

Le rapport retrace l'ensemble des actions conduites par TE44 en 2025 dans ses différents domaines d'intervention, notamment les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, l'éclairage public, les infrastructures de télécommunication, les Infrastructures de recharge de véhicules électriques, la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables

Après avoir entendu la présentation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de TE44.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M Jean Chrles ANTIER

Le Maire
Jacques DRONNEAU

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

territoire d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE



ÉDITO

Agir dans la durée, tenir le cap

Dernière année pleine de la mandature, 2025 marque un moment particulier : celui où les évolutions engagées au fil des années prennent pleinement corps. Derrière la diversité des actions conduites, une même dynamique se confirme : celle d'un syndicat qui s'est structuré, a clarifié son cadre d'intervention et renforcé ses modes d'action pour mieux répondre aux attentes des collectivités.

Dans un environnement devenu plus incertain - marqué par les tensions géopolitiques, les fluctuations des prix de l'énergie, l'accélération des évolutions réglementaires - TE44 a su maintenir un cap clair : accompagner les collectivités, sécuriser leurs décisions et proposer des solutions concrètes, adaptées aux réalités locales.

Cette trajectoire s'est construite autour de principes constants : renforcer la confiance, garantir l'équité entre les territoires, inscrire la transition énergétique dans une logique de sobriété et porter une vision stratégique de long terme.

Au-delà des réalisations, c'est une dynamique collective qui s'exprime. Celle des élus, des équipes et des partenaires, dont l'engagement permet de faire vivre un service public de l'énergie utile et ancré dans les territoires.

Raymond Charbonnier,
Président de TE44

Écouter, dialoguer, **préparer l'avenir**

Échanger, confronter les points de vue, faire émerger des priorités communes : en 2025, deux temps forts ont permis aux élus de partager leur expérience des actions conduites avec TE44 et d'exprimer leurs attentes. Autant d'enseignements précieux dans la perspective du futur mandat.

Premier rendez-vous en juin avec la **Commission consultative paritaire de transition énergétique (CCPTE)**, qui réunissait pour la première fois de la mandature des représentants du syndicat et des intercommunalités. Prévue par la loi de transition énergétique, cette instance vise à mieux articuler les stratégies portées par TE44 avec les dynamiques locales engagées par les EPCI.

Les échanges ont notamment porté sur deux sujets structurants : le développement des énergies renouvelables et celui de la mobilité électrique. Deux thématiques sur lesquelles les participants ont été invités à partager leurs retours d'expérience et à exprimer leurs attentes au regard des réalités locales.

À l'automne, ce dialogue s'est prolongé avec une nouvelle formule des **Commissions territoriales de l'énergie**. Désormais organisées à l'échelle de chaque intercommunalité, ces rencontres ont privilégié l'écoute et la participation des élus. Les échanges au cours de ces 16 réunions territoriales ont permis de recueillir une matière riche sur les réalités locales et les attentes exprimées par les élus.



Atelier lors de la CCPTE de juin



Commission territoriale de l'automne

Ainsi, les propos échangés au cours de ces deux temps forts, CCPTE et Commissions territoriales, viendront nourrir les premières réflexions du mandat qui s'ouvre et contribuer à la construction progressive de ses orientations.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

TE44PRO,
un an et une évolution continue

Un an après son lancement, TE44PRO s'est imposé comme un outil structurant dans la relation entre TE44 et ses collectivités adhérentes.

Pensé comme un espace collaboratif, TE44PRO constitue une évolution majeure dans la relation quotidienne entre TE44 et ses adhérents. Il regroupe dans un environnement unique, sécurisé, accessible 24h/24, l'ensemble des informations et documents liés aux activités du syndicat. Co-construit avec plusieurs collectivités testeuses*, il marque une évolution concrète dans le suivi des dossiers.

Continuité et lisibilité

TE44PRO s'inscrit dans une logique de continuité et de lisibilité de l'action publique. Il permet à chaque collectivité de suivre ses opérations et ses demandes en cours, tout en identifiant les sujets nécessitant une action de sa part. En centralisant des informations auparavant dispersées, il fluidifie les échanges et constitue un référentiel partagé, garantissant la continuité du suivi dans un contexte de renouvellement des équipes.

Amélioration continue

Conscient que l'appropriation d'un tel outil nécessite du temps, TE44 a fait le choix d'un accompagnement progressif et dans la durée : webinaires de prise en main et assistance dédiée.

TE44PRO repose par ailleurs sur une logique d'amélioration continue, fondée sur les usages réels et les retours de terrain. Les remarques ont permis d'améliorer l'ergonomie et les fonctionnalités. Cette co-construction permanente traduit une volonté claire : faire de TE44PRO un outil vivant, évolutif, et pleinement au service des collectivités, dans un esprit de confiance et de proximité.

**Geneston, La Turballe, Batz-sur-Mer, Crossac, Le Pouliguen, La Grigonnais, Saint-Molf, Saint-Julien-de-Concelle, Saint-Colomban, Pornichet, Paimboeuf, Saint-Julien-de-Concelles, Fégréac, Saint-Etienne-de-Montluc, Vieillevigne.*

LES CHIFFRES



50%
des collectivités
se connectent tous les mois à plusieurs reprises

85%
des collectivités
sont connectées à TE44PRO en 2025

400
connexions
enregistrées mensuellement





NOUVEAUX STATUTS

Un cadre d'action renforcé

Clarifier le périmètre d'intervention du syndicat, sécuriser les compétences exercées et renforcer la lisibilité de l'action publique : tels sont les objectifs qui ont guidé la révision des statuts de TE44.

Conduit en étroite collaboration avec les services de l'État, ce travail de révision des statuts répond à l'évolution des missions confiées au syndicat par ses collectivités adhérentes.

Adoptés par le comité syndical en septembre 2025, les statuts révisés ont ensuite été soumis à l'approbation des communes et intercommunalités. Cette phase a confirmé l'adhésion très majoritaire des collectivités à un cadre rénové, plus lisible et mieux adapté aux enjeux actuels de l'énergie publique.

Au-delà de l'exercice juridique, cette révision constitue un levier de confiance. Elle précise le périmètre des compétences exercées par TE44, identifie clairement les missions complémentaires développées au service des territoires, et ajuste les règles de gouvernance afin de renforcer la représentativité des territoires. Ces nouveaux statuts font enfin évoluer les modalités d'adhésion et de retrait à une compétence.

Ils ont été approuvés par le Préfet le 9 février 2026.





CE QUI CHANGE

Côté compétences

Les statuts révisés précisent le périmètre d'intervention de TE44 et intègrent les missions développées au fil du mandat.

- **Compétence obligatoire** pour les communes : électricité (AODE)
- **Compétences optionnelles :**
 Gaz (communes uniquement) ; Éclairage public (investissement et maintenance) ; Infrastructures télécom ; Mobilité bas carbone ; Production d'énergies renouvelables ; Chaleur renouvelable (systèmes thermiques locaux, réseaux de chaleur)
- **Activités accessoires :**
 Achats d'énergie ; Données et SIG ; Planification énergétique ; Maîtrise de la demande en énergie ; Autoconsommation collective

Côté gouvernance

Les règles de gouvernance évoluent pour renforcer la représentativité et la lisibilité des instances.

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par collectivité
- Seuil abaissé à 40 000 habitants pour l'attribution d'un second délégué
- Un comité syndical élargi de 24 à 26 délégués, à compter du mandat 2026-2032

RESSOURCES HUMAINES

Un socle de confiance

L'action de TE44 repose sur des équipes engagées au service des collectivités.

Après plusieurs années de montée en puissance indissociable de l'élargissement des domaines d'intervention du syndicat, l'organisation de TE44 s'est structurée autour de compétences de plus en plus spécialisées. Après cette phase de renforcement de l'accompagnement des collectivités adhérentes, TE44 a atteint un palier permettant de stabiliser l'organisation tout en maintenant sa capacité d'adaptation et d'intervention auprès des territoires.

RPS, une première

Dans ce contexte de forte activité et de conduite simultanée de nouveaux projets, le syndicat a engagé pour la première fois une évaluation des risques psycho-sociaux (RPS). Cette démarche réglementaire confiée à un cabinet indépendant a permis d'objectiver les forces de l'organisation et les facteurs de risque. L'étude a par exemple mis en évidence un climat de travail positif marqué par la qualité des relations professionnelles, l'attention portée à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle... Cette étude constitue désormais le point de départ à la mise en place, avec les représentants du personnel, d'un véritable baromètre au travail. Objectif : préserver la qualité de vie au travail et conforter la fidélisation des collaborateurs.

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

111
collaborateur·rices

46 femmes
65 hommes

Âge moyen : **39 ans**

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Nouveaux marchés
L'épreuve du réel !

Entrés en vigueur au 1er janvier 2025, les nouveaux marchés de travaux et de maintenance de l'éclairage public (EP) traduisent une ambition claire : améliorer les conditions de réalisation des projets, à partir de nouveaux principes et nouvelles méthodes de travail. Un an après, premier bilan…

- La nouvelle organisation repose d'abord sur une **anticipation** renforcée avec une **planification** mise en œuvre progressivement : 2023 pour les enfouissements de réseaux, 2024 pour l'éclairage public et 2025 pour les renforcements. Objectif : fiabiliser les projets dès leur lancement et sécuriser leur aboutissement.
- La **communication** constitue l'autre pilier de ces marchés. En maintenance EP par exemple, les entreprises prestataires sont désormais tenues d'informer les collectivités, tant en amont qu'à l'issue de chaque intervention. Cette exigence contractuelle améliore la lisibilité des actions menées sur le terrain et renforce la relation de confiance.
- S'agissant des délais, **les premiers constats sont encourageants**. La meilleure définition des besoins couplée à la transmission par la collectivité de l'ensemble des éléments nécessaires aux études, constitue un moyen concret d'améliorer les calendriers d'intervention. En matière d'éclairage public, si ces conditions sont réunies, la commande de matériel dès la phase étude, permet un gain de temps indéniable.





REPÈRES

Marché travaux : réseaux électriques (aménagement, renforcement, raccordement), télécom et éclairage public (neuf et rénovation)
14 lots spécialisés

Marché maintenance EP : exploitation du réseau d'éclairage public
6 lots géographiques

LA SPÉCIALISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Avant : un lot géographique regroupant tous types de travaux

Aujourd'hui : plusieurs entreprises peuvent intervenir sur une même collectivité, selon la nature des travaux

Objectif :

- améliorer la réactivité
- éviter que les raccordements ne se fassent au détriment des renforcements
- préserver la qualité des réseaux dans la durée



LE CHIFFRE

107

C'est le nombre de délibérations adoptées en 2025 par les élus de TE44, tant par le Comité syndical que par le bureau

COMMANDE PUBLIQUE

Sécuriser l'action publique

Garantir des procédures solides et sécurisées constitue un enjeu central dans la conduite des projets portés par TE44. Dans un environnement économique et réglementaire particulièrement mouvant, le service juridique–commande publique joue un rôle clé d'appui aux services opérationnels.

En 2025, **26 marchés publics** ont ainsi été pilotés ou accompagnés, couvrant des domaines variés : travaux sur les réseaux, éclairage public, maintenance, marchés supports (assurances, téléphonie, communication), ou encore systèmes d'information. Cette activité soutenue s'inscrit dans une logique de sécurisation juridique des projets, depuis la définition des besoins jusqu'à l'exécution des marchés.

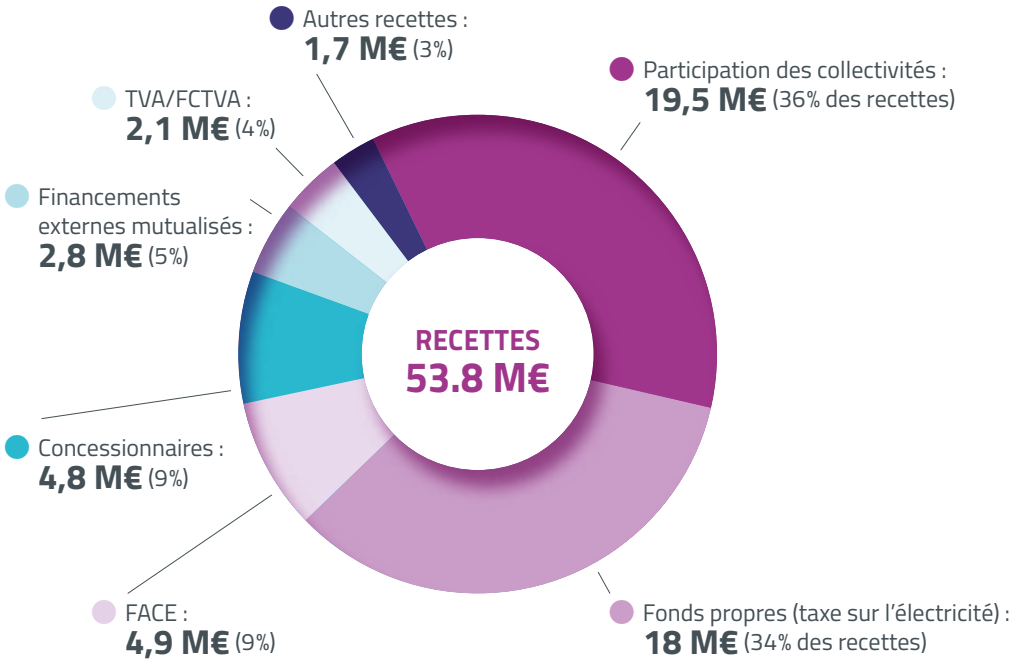
Certaines procédures ont porté sur **des projets spécifiques**, en particulier les marchés relatifs aux travaux du siège administratif de TE44 (voir page 8), la relance du PCRS Vecteur (voir page 7), ou encore la suite du programme CONIFERE - conversion de chaufferies fioul et gaz aux énergies renouvelables (voir page 9). De même, le service juridique apporte son **conseil** afin de sécuriser l'implantation de bornes de recharge électriques privées sur le foncier public (voir page 11).

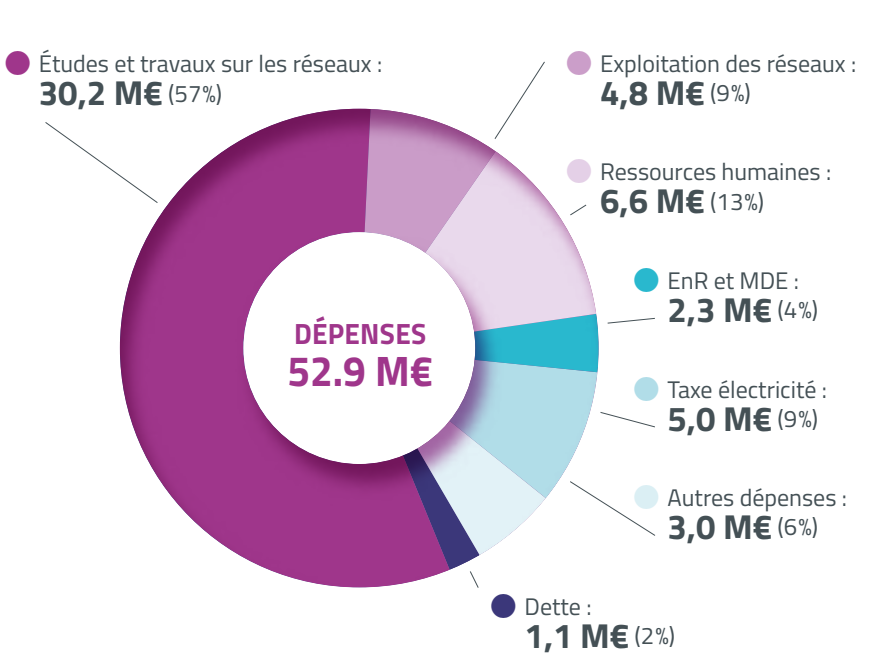
Autant de sujets pour lesquels le service juridique garantit un cadre clair et robuste afin de soutenir les projets énergétiques des communes dans un contexte de complexité croissante.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Un budget maîtrisé au service des territoires

TE44 mobilise des ressources mutualisées afin de financer les différentes actions au service de ses collectivités adhérentes. En 2025, le compte administratif fait apparaître des recettes légèrement supérieures aux dépenses, témoignant d'une inflexion du rythme d'investissement énergétique des communes.





Des ressources mutualisées

Réparties de manière équilibrée, les ressources du syndicat reposent à parts quasiment égales entre 3 grandes composantes : les fonds propres (taxe sur l'électricité 34%), les participations des collectivités adhérentes (36%) et les financements externes mutualisés (30%).

Ces ressources traduisent le principe de mutualisation financière qui permet à TE44 d'accompagner les collectivités sur l'ensemble du territoire.

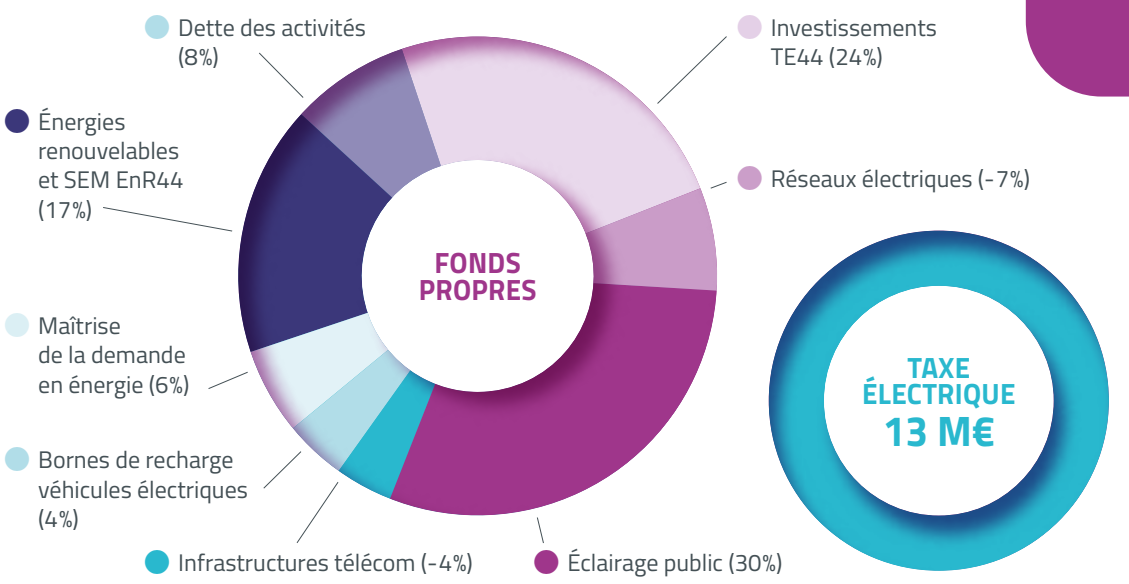
FONDS PROPRES
Quelle répartition ?

Les fonds propres de TE44 permettent de soutenir directement les projets des collectivités.

En 2025, 11,3 M€ de fonds propres ont été mobilisés et affectés notamment :

- à l'éclairage public : 30%
- aux énergies renouvelables et à la SEM EnR44 : 17%
- à la maîtrise de l'énergie : 6%

Les réseaux électriques, tout comme les infrastructures télécom, s'autofinancent.



Des moyens mobilisés

Plus de 80% des dépenses concernent les prestations liées aux compétences transférées (travaux et exploitation des réseaux). Il s'agit en premier lieu des travaux sur les réseaux (30.2 M€), de l'exploitation des réseaux d'éclairage public, des bornes de recharge de véhicules électriques ou encore des infrastructures télécom pour 4.8 M€.

Les dépenses externes des activités liées aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie restent limitées, le syndicat ayant fait le choix de développer une ingénierie interne mutualisée, directement mise au service des communes.

Les investissements sur les réseaux et les infrastructures énergétiques représentent ainsi la part la plus importante des dépenses.

LE CHIFFRE

13%

des dépenses réelles

concernent les ressources humaines. 65% des collaborateurs (chargés d'affaires, conseillers en énergie partagés, experts techniques) interviennent directement auprès des collectivités



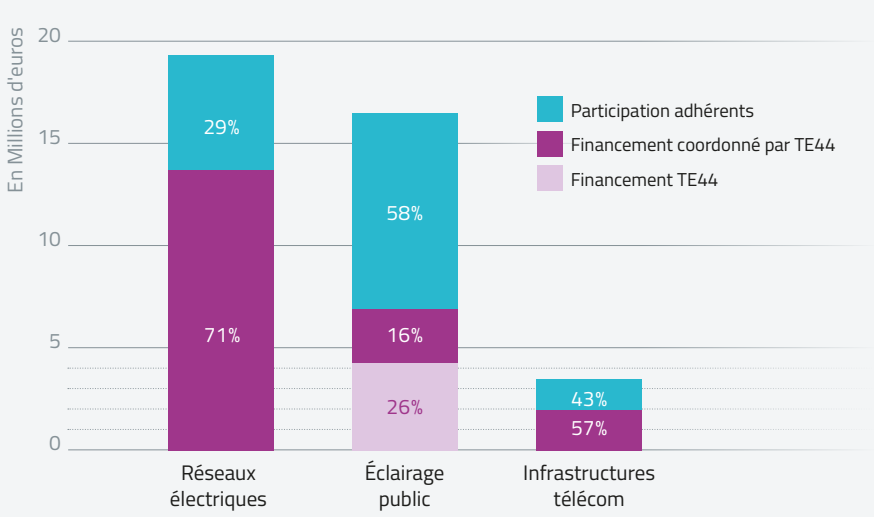
Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Qui finance chaque activité ?

Infrastructures et réseaux

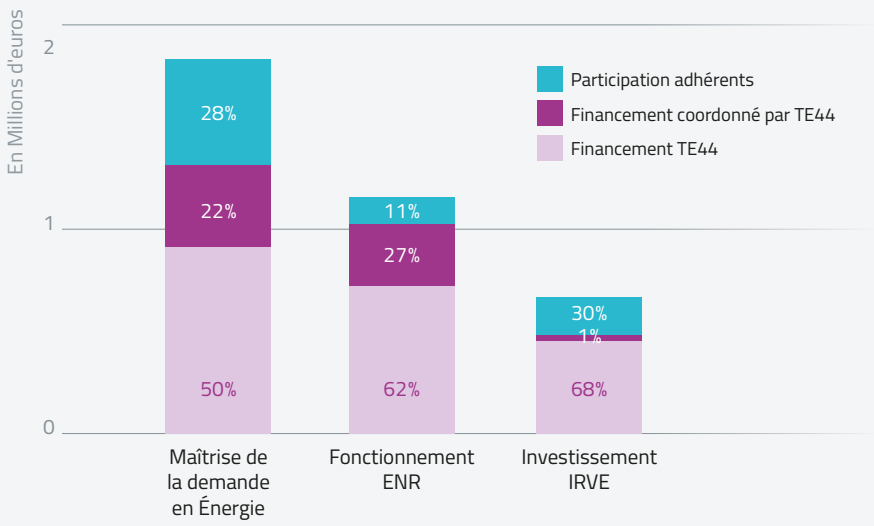
Les infrastructures réseaux reposent sur des modes de financement différenciés selon les dispositifs disponibles.

La participation des adhérents est majoritaire pour l'éclairage public où elle représente 58% du financement. Elle demeure significative pour les infrastructures de télécommunication, à hauteur de 43%, tandis qu'elle reste plus limitée pour les réseaux électriques, avec 29%.



Transition énergétique

Les actions liées à la transition énergétique sont très majoritairement soutenues par TE44. Les infrastructures de recharge de véhicules électriques sont ainsi prises en charge à 69 % par TE44, les actions de maîtrise de la demande en énergie à 72 %, et les projets relevant des énergies renouvelables à 89 %. La recapitalisation de la SEM EnR44, engagée sur quatre ans, est entièrement financée par TE44.



FINANCEMENTS EXTERNES

Amplifier l'action

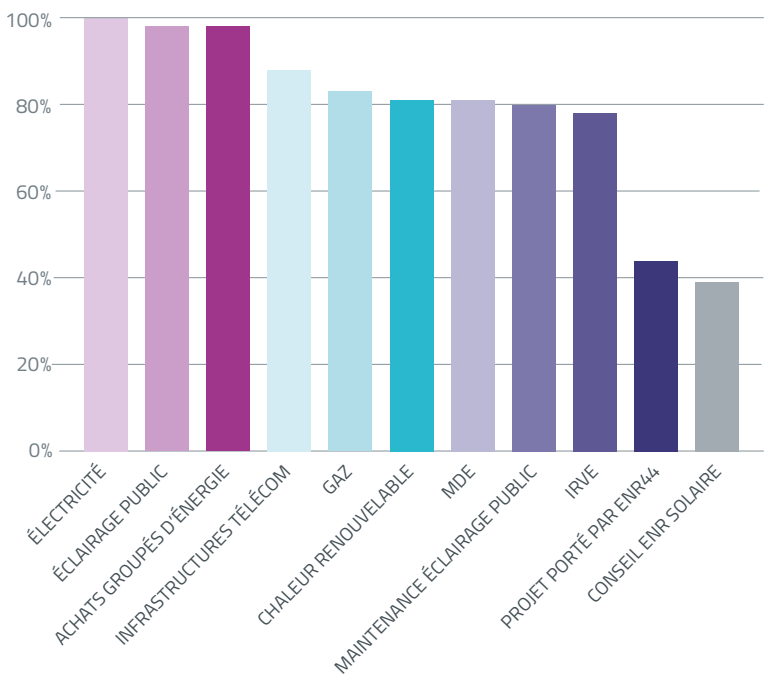
Subventions de l'État, de l'ADEME, de la Région ou encore de l'Union européenne : les financements externes constituent un levier important pour soutenir les actions de TE44. Ils représentent près d'un tiers des recettes du syndicat et contribuent au financement de nombreuses actions, comme le programme ASTRES44 en éclairage public, les projets de chaleur renouvelable et de MDE soutenus par l'ADEME ou encore le PCRS cofinancé par la Région et l'Union Européenne.

Dans un contexte où l'accès aux financements publics devient plus difficile, TE44 a renforcé sa capacité à identifier les opportunités et monter les dossiers, au travers le poste mutualisé de chargée de financements externes à l'échelle de l'entente Territoire d'énergie Pays de la Loire.

DES ACTIVITÉS

Largement utilisées

Au-delà de sa mission historique sur les réseaux électriques, le syndicat intervient aujourd'hui dans de nombreux domaines liés à l'énergie publique et aux infrastructures locales. Le graphique ci-dessous illustre la part des communes accompagnées selon les différentes activités.



MDE = MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE
IRVE = INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Des crédits mobilisés selon le rythme des projets

En 2025, plusieurs enveloppes budgétaires liées aux réseaux et aux infrastructures ont été moins consommées qu'initialement prévu. Ces écarts s'expliquent principalement par des ajustements de calendrier liés à une demande plus modérée des collectivités sur certaines opérations.

- Réseaux électriques : -2,9 M€, en lien avec une moindre sollicitation des communes pour les opérations d'effacement de réseaux en période préélectorale, ainsi qu'avec le décalage de certains travaux de renforcement et de sécurisation.
- Éclairage public : -2,9 M€, traduisant une demande moins soutenue des collectivités adhérentes en fin de mandat.
- ASTRES 44 : -1,4 M€, en raison du rééchelonnement du programme à la demande de l'État, dans le cadre de son cofinancement.
- Renouvellement des bornes de recharge pour véhicules électriques : -0,7 M€, lié au report de certaines installations.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Raccordements électriques
L'année du changement

2025 marque une évolution majeure dans la gestion des raccordements électriques. Sous l'effet des évolutions réglementaires et contractuelles, les pratiques ont profondément changé, tant pour les collectivités que pour les porteurs de projets.

Un changement lié à la réglementation

Dans le prolongement de la loi APER de mars 2023, les règles de financement des raccordements ont évolué. Les communes ne contribuent plus aux extensions de réseaux électriques : cette charge incombe directement aux **porteurs de projets**, particuliers ou entreprises.

Conséquence de ce nouveau cadre, Enedis dès 2024, puis TE44 en avril 2025, ont cessé de réaliser des chiffrages au stade de l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme. Un changement ayant pour corollaire la **fin du guichet unique d'urbanisme** de TE44.

Un rôle renforcé, un parcours repensé

Parallèlement, le 1er janvier 2025 a marqué une nouvelle étape dans l'organisation opérationnelle des raccordements. Conformément au contrat de concession qui lie TE44 à Enedis, TE44 assure désormais la **maîtrise d'ouvrage** des branchements associés aux extensions de réseau pour les puissances inférieures à 36 kVA.

Objectif : réduire le nombre d'intervenants par chantier, améliorer l'efficacité des travaux et offrir davantage de lisibilité aux usagers. TE44 devient ainsi l'interlocuteur direct des particuliers pour ces raccordements, tout en restant aux côtés des collectivités.

Des outils d'information pour s'y retrouver

Afin de sécuriser les parcours, TE44 et Enedis ont conjointement mis en place de **nouveaux outils d'information** et d'accompagnement : guides pratiques, fiches synthétiques et simulateur de raccordement en ligne. Les collectivités conservent un rôle central de relais et d'information auprès des porteurs de projets.

← retrouvez la fiche raccordement électrique

Ce qui change

- Contribution financière portée par le demandeur
- Fin des chiffrages au stade des certificats et autorisations d'urbanisme
- Nouveau parcours de raccordement, activé lorsque le projet est mûr

Ce qui ne change pas

- Tout projet est obligatoirement raccordable au réseau électrique
- TE44 reste un acteur de proximité au service des collectivités
- Un accompagnement renforcé, en lien étroit avec Enedis

← Retrouvez le guide du raccordement électrique et télécom

GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIE

Sécuriser les budgets dans un contexte transformé

Après plusieurs années de fortes tensions sur les marchés de l'énergie, 2025 a confirmé le nouveau contexte marqué par une volatilité des prix et une évolution structurelle des coûts.



Si les marchés de l'électricité et du gaz ont amorcé une décrue par rapport aux pics de 2022 et 2023, les niveaux restent durablement supérieurs à ceux d'avant-crise. Surtout, le coût final de l'énergie dépend de plus en plus de composantes hors marché (taxes, acheminement, etc), sans compter la fin de l'ARENH* qui impacte directement le coût d'achat de l'électricité.

Face à ces mutations, la stratégie du groupement d'achats d'énergie piloté par TE44 a continué à reposer sur l'anticipation et le lissage des risques grâce à des achats réalisés en plusieurs phases, en amont des années de livraison.
Objectif : sécuriser les prix et capter les opportunités de marché.
Cette méthode a permis d'obtenir en 2025, des niveaux de prix inférieurs aux objectifs fixés, tant pour l'électricité que le gaz.

En outre, le groupement a permis à ses membres de faire des économies de l'ordre de 220 K€ grâce à la campagne d'optimisation tarifaire des puissances souscrites prévue au marché.

**Accès régulé à l'électricité nucléaire historique*

LE CHIFFRE

230

collectivités et organisations

exerçant une mission de service public font partie du groupement d'achats d'énergies de TE44

PCRS

Poursuivre le déploiement

Engagé en 2024, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) a franchi une étape décisive en 2025 avec la poursuite et la consolidation de sa mise en œuvre à l'échelle départementale.



Outil de référence pour la sécurisation des travaux sur l'espace public, et le respect de la réforme anti-endommagement des réseaux, le PCRS garantit un accès équitable à une donnée géographique fiable et partagée.

En 2025, la réalisation du **PCRS Image** s'est poursuivie afin d'aboutir à une couverture complète du territoire. Fondé sur des prises de vue aériennes de haute précision, sa livraison définitive, après traitement des données, est prévue au cours du 1er semestre 2026.

Enjeux de densité

Parallèlement, la première phase du **PCRS Vecteur** a été engagée sur les territoires de 6 intercommunalités* volontaires. Reposant sur des relevés de terrains très fins permettant d'identifier et de positionner des aménagements de surface de la voirie (plaques d'égout, coffres, mobiliers urbains, bordures, façades…), ce dispositif est particulièrement justifié dans les secteurs où les enjeux de densité et de précision sont les plus élevés.

Une seconde phase du PCRS Vecteur se déploie en 2026 sur quatre nouveaux territoires**.

**1re phase : Estuaire et Sillon, Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Clisson Sèvre et Maine Agglo, Pays d'Ancenis, Communauté de communes de Nozay.*
***2e phase : Erdre & Gesvres, Châteaubriant-Derval, Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, Blain Communauté*

UN FINANCEMENT MUTUALISÉ

Piloté par TE44 en tant qu'Autorité publique locale compétente, réalisé en partenariat étroit avec le syndicat d'eau Atlantic'eau et l'AMF44, le PCRS illustre une logique de mutualisation financière. Sa réalisation repose sur des financements communs associant plusieurs partenaires publics et privés* auxquels s'ajoutent, pour le PCRS vecteur, les participations des intercommunalités concernées.

** TE44, Atlantic'eau, Europe, Région des Pays de la Loire, Enedis, GRDF*

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Infrastructures télécom
Un rôle clarifié



Face à la multiplication des acteurs du numérique, le service Infrastructures télécom de TE44 s'est structuré autour d'une mission centrale : l'inventaire, la réalisation et l'exploitation des infrastructures des collectivités nécessaires au déploiement de la fibre optique. Un cadre plus lisible pour les collectivités.

LE CHIFFRE

170
collectivités
ont transféré la compétence Infrastructures de télécommunication à TE44

PRÉFIBRAGE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Organisation simplifiée

Du changement en matière d'organisation du préfibrage des zones d'activités et des lotissements publics ! Dans un souci de simplification des démarches des collectivités, ces travaux relèvent désormais du Département de Loire-Atlantique via sa régie Loire-Atlantique Numérique – LAN –.

De son côté, TE44 conserve un rôle opérationnel central avec la réalisation des infrastructures physiques nécessaires à l'accueil des réseaux de communications électroniques. Fourreaux, génie civil et chambres de tirage relèvent ainsi de l'expertise du syndicat, en lien avec les projets portés localement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au terme de cette première année de contrôle de la RODP, près de 701 K€ de taxes ont pu être identifiées et perçues par 27 collectivités.

CONVENTION AVEC XP FIBRE

Situation débloquée

Sur 7 communes du secteur de la presqu'île guérandaise, des opérations d'effacement de réseaux étaient durablement bloquées en raison d'un désaccord avec l'opérateur XP Fibre. En cause : la reprise et l'enfouissement, à la charge de l'opérateur, de câbles de fibre optique initialement déployés en aérien dans les infrastructures réalisées par TE44. Pour sortir de cette situation et faire respecter les obligations liées à ces opérations, TE44 a conduit un travail exigeant, mêlant analyses techniques, médiation et négociation. Menée sur près de dix-huit mois, cette démarche a abouti à la signature d'un protocole transactionnel fin 2025, permettant d'achever définitivement les travaux en suspens.

RODP

Des recettes améliorées pour les communes

La redevance d'occupation du domaine public (RODP) constitue une ressource pour les communes accueillant des infrastructures de communications électroniques. Sa mise en œuvre reste toutefois complexe, en raison de la multiplicité des opérateurs, de la qualité variable des données déclarées et de l'évolution du cadre réglementaire.

Dans ce contexte, TE44 a choisi de mettre à disposition des collectivités son expertise et sa connaissance des infrastructures, afin de les aider à fiabiliser la perception de cette redevance. Cette démarche repose notamment sur l'analyse des linéaires, des contrôles de terrain et un appui méthodologique adapté aux situations locales.

Ce service réalisé au bénéfice exclusif des collectivités vise à sécuriser les données, à clarifier les mécanismes de la redevance et, le cas échéant, à permettre aux communes d'ajuster leurs pratiques.

EN BREF...

Contribution au service Infrastructures télécom

Depuis le 1er janvier 2026, les collectivités ayant transféré la compétence Infrastructures télécom contribuent au financement du service.
Cette évolution tient compte de l'élargissement des missions du syndicat lié à de nouvelles obligations réglementaires comme le géoréférencement des réseaux.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Travaux
Une activité en reprise

Après une année 2024 marquée par un net ralentissement de l'activité, 2025 a vu une reprise des travaux portés par TE44.

Dans un contexte encore contraint, l'entrée en vigueur des nouveaux marchés en janvier 2025 (voir page 3), conjuguée aux efforts de planification*, a permis de relancer les opérations et d'absorber une partie de l'activité différée.

L'année a en particulier été marquée par un rattrapage sur les opérations de renforcement des réseaux électriques, ainsi que par la poursuite des chantiers d'éclairage public et d'effacement de réseaux.

**2023 pour l'enfouissement des réseaux et 2024 pour les travaux d'éclairage public*

REPÈRES

L'activité travaux de TE44

Organisée depuis 2023 en 2 grands secteurs géographiques (Nord et Sud & Pays d'Ancenis), l'activité travaux concerne :

- **les réseaux électriques** : extension, renforcement, sécurisation, effacement
- **l'éclairage public** : création, extension, rénovation, effacement
- **les infrastructures télécom** : extension, effacement.

...EN VOLUME

855
dossiers de travaux traités

425
opérations sur les réseaux électriques dont :

36 effacements

121 renforcements et sécurisations

268 en raccordement

248
opérations d'éclairage public

182
interventions concernant les infrastuctures réseaux



...ET EN VALEUR

26M€
(HT) de travaux engagés

15,7M€
en travaux électriques dont :

4,05 M€ en effacement

7,7 M€ en renforcement et sécurisation

4 M€ en raccordement

8,6M€
en éclairage public

1,7M€
en infrastuctures réseaux

GROS PLAN SUR 2 DE NOS CHANTIERS

SECTEUR NORD – PIRIAC-SUR-MER

Des enfouissements pour préparer l'évolution du quartier

Afin d'améliorer le cadre de vie du quartier résidentiel de la Falaise à Piriac-sur-Mer, TE44 a réalisé, en lien avec la commune, l'enfouissement de l'ensemble des réseaux dans les 3 rues qui le composent. Particularité héritée de l'histoire du site, le réseau électrique aérien était jusqu'alors concentré sur une seule rue et alimentait les voies parallèles en traversant les parcelles privées ! Conséquence, le chantier a conduit à déposer 170 m de réseau aérien et à créer 380 m de réseau souterrain, avec reprise de 25 branchements et la sécurisation durable de l'alimentation électrique des habitations.

Les travaux ont également porté sur l'éclairage public, avec la pose de cinq candélabres, et la réalisation des infrastructures télécom comprenant 1,6 km de fourreaux télécom et 5 chambres de tirage.

D'un montant de 133 K€ HT, l'opération est financée à 57 % par la commune et à 43 % par TE44.



SECTEUR SUD & COMPA – HAUTE-GOULAINE

L'éradication des luminaires énergivores continue

Rue des Pinsons et impasse des Mésanges, la commune de Haute-Goulaine a engagé la rénovation de son éclairage public en remplaçant des luminaires de type « boule » par des équipements LED plus performants.

Identifiés comme points de vigilance par TE44 dans la planification des travaux, ces luminaires énergivores et sources de pollution lumineuse, doivent être supprimés depuis le 1er janvier 2025.

En suivant les préconisations de TE44, la commune a engagé la transition de son parc : 20 luminaires ont été remplacés permettant de réduire la puissance installée de 2 500 W à 440 W, soit plus de 80 % d'économies d'énergie, tout en améliorant la qualité de l'éclairage et le confort visuel des usagers.

D'un montant de 70 K€ HT, l'opération est financée à 60 % par la commune et à 40 % par TE44.



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE



Conseillers en énergie partagés
La sobriété au quotidien

Face à la hausse des coûts de l'énergie et au vieillissement du patrimoine bâti, la sobriété énergétique des collectivités se joue très concrètement par la gestion quotidienne de leurs bâtiments. C'est précisément le rôle des 8 Conseillers en énergie partagés (CEP).

Véritables **portes d'entrée** pour toutes les questions d'énergie, les CEP accompagnent les communes dans la construction et la mise en œuvre d'une stratégie énergétique adaptée à leurs réalités. Leur action s'inscrit dans le triptyque **sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables,** en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone. Mais, au-delà des orientations, leur intervention se concentre avant tout sur l'opérationnel.

Réglage des installations, optimisation des consignes de température, amélioration des programmes horaires, diagnostic d'équipements vieillissants : l'intervention des CEP répond d'abord à un enjeu de fonctionnement et de maintenance d'un patrimoine souvent contraint.

Jusqu'à 15% de réduction des consommations

Une action de terrain, parfois menée en urgence, mais essentielle pour éviter les dérives de consommation, maîtriser les factures tout en améliorant le confort des usagers des différents équipements.

Sur la durée d'une convention, cette approche progressive porte ses fruits. En moyenne, l'accompagnement CEP permet de **réduire jusqu'à 15 % les consommations d'énergie**, grâce à une combinaison d'actions ciblées et, lorsque nécessaire, à l'accompagnement de projets de rénovation plus ambitieux. Autant de leviers concrets pour aider les collectivités à reprendre la main sur leurs consommations et leurs coûts de fonctionnement.

LE CHIFFRE

103
collectivités
sont engagées dans le dispositif CEP de TE44

LE SAVIEZ-VOUS ?

À l'issue d'une expérimentation conduite auprès de 4 communautés de communes*, les intercommunalités peuvent désormais mobiliser le dispositif CEP pour leurs bâtiments.

**Pornic Agglo Pays de Retz, COMPA, Sèvre et Loire, Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois*

Passer de l'optimisation à la rénovation globale

Lorsque les marges de manœuvre liées aux réglages et à l'exploitation du patrimoine bâti atteignent leurs limites, certaines collectivités engagent des projets de rénovation énergétique plus ambitieux. Pour sécuriser ces opérations complexes, TE44 teste une **assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique au volet énergie**.

Expérimentée depuis 2024 à Besné et Saint-André-des-Eaux, elle s'est poursuivie en 2025 avec Machecoul-Saint-Même sur une école communale.

Cette mission d'expertise intervient dès l'amont du projet afin d'intégrer des objectifs précis de **performance énergétique et environnementale** : qualité de l'enveloppe, recours à des matériaux biosourcés, intégration d'énergies renouvelables. Elle se poursuit tout au long des études et jusqu'au suivi des travaux, permettant d'éviter une approche fragmentée du projet tout en répondant aux exigences réglementaires, notamment le décret Éco Énergie Tertiaire.

LE SIÈGE DE TE44 EN TRAVAUX

Sobriété et exemplarité

Engagé fin 2025, le chantier de réhabilitation du siège de TE44 répond à un double objectif : améliorer la performance énergétique du bâtiment existant et adapter les locaux à l'évolution des usages. Une démarche volontairement sobre, fondée sur l'optimisation de l'existant.

Les travaux portent principalement sur une réhabilitation thermique en profondeur : remplacement d'un système de chauffage devenu obsolète par une solution géothermique, amélioration de l'isolation, traitement du confort d'été et modernisation de la ventilation. À ces interventions s'ajoute une réorganisation fonctionnelle des espaces, pensée pour limiter les surfaces nécessaires, favoriser les mobilités douces et accompagner l'organisation du travail en « bureaux libres » adoptée en 2024.

Conçu comme une vitrine des pratiques promues par le syndicat, ce projet est mené en site occupé, avec le maintien de l'activité tout au long du chantier.



REPÈRES

2023 :
Mission confiée au cabinet AMOFI pour la définition du projet et le suivi du chantier

2024 :
Après concours, conception et réalisation confiées au groupement mené par MAGNUM Architectes et Urbanistes

2025 :
Marché de travaux en 13 lots, majoritairement attribués à des entreprises de Loire-Atlantique.

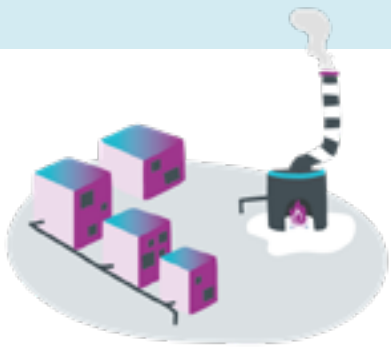


À Saint-Malo-de-Guersac, reconstruction exemplaire

Reconstruite sous le signe de la résilience climatique, la nouvelle école de Saint-Malo-de-Guersac illustre une approche globale de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Accompagnée par TE44 dès la phase de conception, la commune a fait le choix d'un bâtiment sobre et performant, combinant une enveloppe bioclimatique renforcée, une installation de géothermie assurant le chauffage et le rafraîchissement, et une toiture photovoltaïque en autoconsommation collective.

Résultat : une baisse de 70 % des besoins énergétiques du bâtiment, conjuguée à une amélioration durable du confort pour les élèves et les équipes pédagogiques.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE



Chaleur renouvelable
Un nouveau cap

Premier levier de réduction des consommations d'énergies fossiles, la chaleur renouvelable constitue un enjeu central de transition énergétique locale. Cette dynamique s'appuie depuis 2019 sur les Contrats de chaleur renouvelable territoriaux (CCRt), portés par TE44 en partenariat avec l'ADEME. Le 3e contrat a été signé mi-2025.

Achevé en 2025, le 2e CCRt (2022–2025) dresse un bilan particulièrement solide. Au-delà des objectifs initiaux, il a permis de soutenir une large diversité de projets, portés aussi bien par les collectivités que par le secteur privé et associatif. Bois énergie, géothermie ou solaire thermique : ces réalisations traduisent une mobilisation croissante des territoires pour substituer durablement les énergies fossiles par des solutions locales et renouvelables.

Accompagnement

TE44 intervient tout au long de la vie des projets : de l'animation du dispositif et de l'accompagnement à la décision, jusqu'à l'instruction des demandes, l'attribution des subventions déléguées par l'ADEME et le suivi des installations après leur mise en service.

Un 3e contrat aux objectifs renforcés

Dans la continuité des deux premiers contrats, TE44 et l'ADEME ont engagé un 3e CCRt, couvrant la période 2025–2029. Doté d'une enveloppe financière renforcée et d'une durée portée à quatre ans, ce nouveau contrat vise un changement d'échelle. Il encourage des projets plus ambitieux, notamment en géothermie et en réseaux de chaleur, et offre davantage de visibilité aux porteurs de projets dans un contexte énergétique encore incertain.

LES CHIFFRES CLÉS DU 2E CCRT

82 projets soutenus

2,8 GWh/an
de chaleur renouvelable

7,5 M€ de subventions mobilisées
via le Fonds chaleur de l'ADEME

2 000 tonnes de CO_2
évitées chaque année

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CCRT EN ACTION

De l'essai à l'essor

À **Pouillé-les-Côteaux**, la chaleur renouvelable s'inscrit dans la durée. Engagée une première fois dans le cadre du 2e CCRt avec l'installation géothermique de l'école maternelle*, la commune a poursuivi la dynamique avec un nouveau projet concernant la mairie et la cantine scolaire**.

Ces réalisations illustrent la montée en puissance permise par les CCRt : des projets concrets, à l'échelle communale, conciliant performance énergétique, maîtrise des coûts de fonctionnement et amélioration du confort des usagers.

**Investissement de 75 K€ ; aide de l'ADEME de 26 K€*
***Investissement de 55 K€ ; aide de l'ADEME de 28 K€*

CONVERSION DES CHAUDIÈRES FOSSILES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONIFERE s'inscrit dans la durée

Réduire la dépendance aux énergies fossiles dans les bâtiments publics, c'est dans cette logique que TE44 a conçu et déployé dès 2024 le programme CONIFERE. Objectif : convertir des chaufferies fioul, propane ou gaz naturel vers des solutions plus vertueuses. Un dispositif pérennisé.

Pensé comme un dispositif clé en main, CONIFERE repose sur une ingénierie portée par TE44. Après Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des collectivités accompagnées en CEP, le syndicat intervient à toutes les étapes du projet : définition des besoins, conception, consultations, suivi des travaux, réception des installations et accompagnement à la mise en service. Une réponse opérationnelle aux difficultés techniques et administratives rencontrées par de nombreuses communes.

Évolutions et pérennisation

Initialement centré sur le bois énergie, le programme s'est élargi dès 2025 à la géothermie, avec un renforcement de l'aide de TE44 qui passe de 15 K€ à 25 % HT du montant des travaux (plafonnée à 40 K€). Articulé avec le Fonds chaleur de l'ADEME dans le cadre du CCRt, CONIFERE constitue aujourd'hui un levier structurant pour accélérer la production de chaleur renouvelable à l'échelle communale.

Fort des **9 premiers projets** mis en service à l'automne 2025, le programme est pérennisé pour la période 2026-2029, avec une enveloppe prévisionnelle de 350 K€ d'aides par an.

Conifere
CONversion d'Installations Fioul en Energie REnouvelable

REPÈRES

9 projets en 2024, pour un total de 135 K€ d'aides de TE44 et 225 K€ d'aides de l'ADEME.

7 collectivités en 2025 : Divatte-sur-Loire, Joué-sur-Erdre, Legé, Loireauxence, Pornic Agglo Pays-de-Retz, Trignac et Vallons-de-l'Erdre bénéficieront de 230 K€ d'aides de TE44 et de 279 K€ d'aides de l'ADEME.



À Fégréac, le choix CONIFERE

Déjà familière des solutions de chaleur renouvelable bois énergie, la commune de Fégréac a naturellement fait le choix de CONIFERE pour engager **la conversion de la chaufferie fioul** de sa mairie. Un bâtiment d'environ 600 m², équipé d'une installation vieillissante et source d'inconfort lors des périodes de grand froid.

S'appuyant sur le dispositif de TE44, la collectivité a pu sécuriser l'ensemble de l'opération. Réalisés à l'automne 2025, les travaux ont permis de remplacer les cuves fioul par une chaufferie bois, d'optimiser les réseaux de chauffage et d'améliorer durablement le confort du site, en évitant les pannes de l'ancienne chaudière.

Cette réalisation a bénéficié du soutien de l'ADEME (22 K€) et de TE44 (15 K€).

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Éclairage public
Transformer le parc pour consommer moins

La sobriété de l'éclairage public ne repose pas uniquement sur l'extinction nocturne. Elle s'inscrit dans une approche globale, fondée sur la transformation progressive du parc et sur un pilotage plus fin des installations. L'enjeu : éclairer mieux, au bon endroit et au bon moment, tout en réduisant durablement les consommations d'énergie.

Cette évolution passe par le remplacement des matériels les plus énergivores, la suppression progressive des luminaires obsolètes et le déploiement de solutions plus performantes, en particulier les LED. Elle s'appuie également sur le relamping, la rénovation ciblée des installations vieillissantes et l'adaptation des niveaux et des temps d'allumage aux usages réels des territoires.

Modernisation

À travers ces choix techniques, TE44 accompagne les collectivités vers un éclairage public plus sobre, plus fiable et plus respectueux de l'environnement. L'objectif est clair : faire de l'éclairage public un équipement maîtrisé sur l'ensemble de son cycle de vie, conciliant sécurité, qualité de service et réduction des consommations énergétiques, avec une trajectoire de modernisation engagée dans la durée.

GROS PLAN

Tous acteurs de l'éclairage public

Comprendre les enjeux et le fonctionnement de l'éclairage public : c'est l'objectif de la vidéo pédagogique réalisée par TE44 à destination des élus et du grand public.

À travers des situations concrètes, elle met en lumière la technicité d'un service du quotidien souvent méconnu et rappelle le rôle de chacun – collectivités, TE44 et citoyens – dans la mise en œuvre d'un éclairage plus sobre, plus performant et adapté aux usages.

← Accédez à la vidéo via ce QR Code



Trame noire

Préserver la biodiversité

Partenaire du projet de trame noire piloté par le **Parc naturel régional de Brière**, TE44 a contribué à une étude conduite en 2024–2025 sur un périmètre de 44 communes. Mené avec des écologues et une conceptrice lumière, ce travail a permis d'identifier les enjeux liés à la biodiversité nocturne et de qualifier l'impact de l'éclairage sur les milieux naturels et les usages.

Préconisations

Au-delà du niveau lumineux, l'étude met en évidence l'importance d'agir sur les **temps d'allumage**, les **températures de couleur** et **l'orientation des luminaires**. Les préconisations formulées sont désormais intégrées comme données d'entrée dans les projets de rénovation et d'aménagement d'éclairage public portés par TE44. Elles confortent une approche déjà engagée : un éclairage plus sobre, plus ciblé et mieux adapté, conciliant sécurité, qualité d'usage et préservation de la vie nocturne.

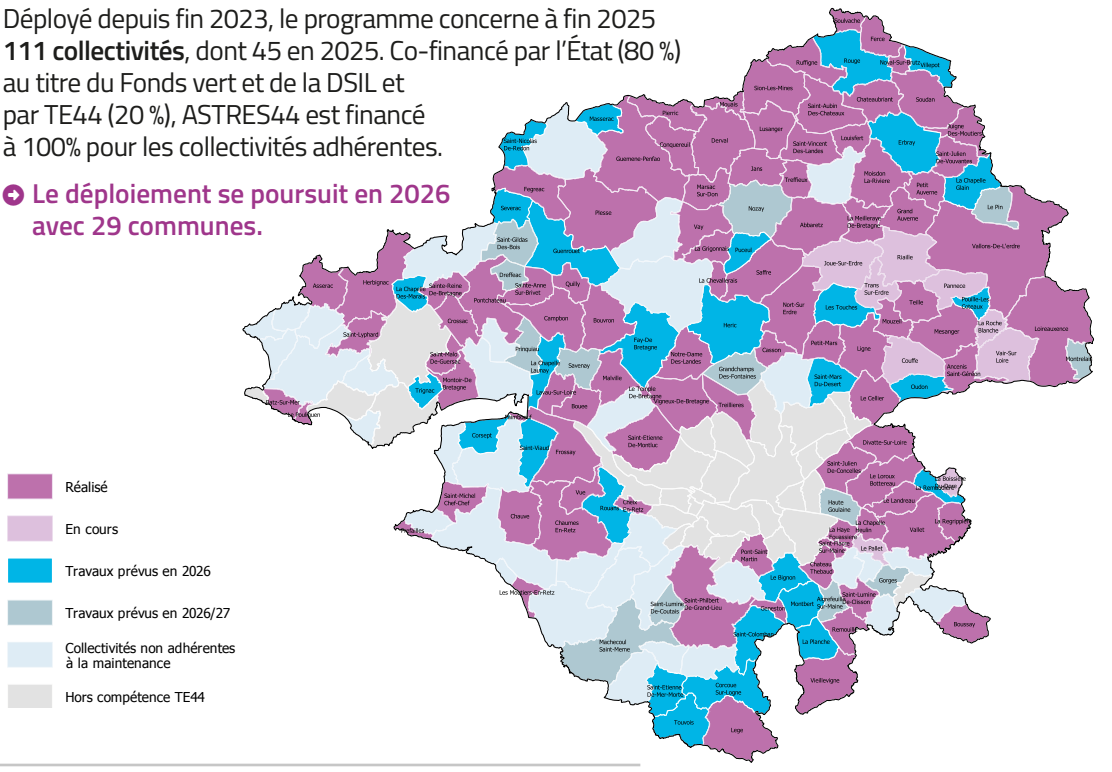
ASTRES44

La suite du déploiement

Issu du plan de sobriété 2022–2023, le programme **ASTRES44** fait évoluer le pilotage de l'éclairage public en équipant les armoires de commande d'horloges astronomiques de 4e génération et de modules de télépilotage. Ces équipements permettent d'ajuster automatiquement les temps d'allumage et d'extinction en fonction du cycle naturel jour/nuit et des besoins locaux.

Déployé depuis fin 2023, le programme concerne à fin 2025 **111 collectivités**, dont 45 en 2025. Co-financé par l'État (80 %) au titre du Fonds vert et de la DSIL et par TE44 (20 %), ASTRES44 est financé à 100% pour les collectivités adhérentes.

Le déploiement se poursuit en 2026 avec 29 communes.



MAINTENANCE UNIQUE

Réparer plus vite, plus sobre

Pour améliorer la réactivité des interventions et fiabiliser le parc d'éclairage public, la sobriété de l'éclairage public passe par une maintenance plus efficace avec, depuis janvier 2025, la mise en œuvre de la maintenance unique, remplaçant les trois niveaux de maintenance auparavant en vigueur.

Cette évolution vise un **triple objectif** : simplifier le suivi des interventions, améliorer la réactivité sur le terrain et maîtriser les coûts, tout en anticipant les évolutions technologiques du parc. Concrètement, une **tournée unique annuelle**, réalisée de jour, permet de vérifier l'état des armoires, des réseaux et des foyers. En cas de panne détectée, le dépannage est engagé immédiatement lorsque cela est possible.

La maintenance unique s'appuie également sur des **outils renforcés** de gestion patrimoniale, de géoréférencement de classe A et de suivi des interventions, contribuant à une meilleure connaissance du parc et à une remise en service plus rapide des points lumineux. Une approche qui améliore la qualité de l'éclairage tout en réduisant durablement les consommations énergétiques.

LE CHIFFRE

155
collectivités
adhèrent au service de maintenance de l'éclairage public de TE44

C'EST NOUVEAU

Des foyers LED standard

En cas de panne sur un luminaire, la maintenance unique propose désormais l'installation de foyers LED standards. Cette approche permet de rétablir l'éclairage plus rapidement, à moindre coût, tout en réduisant les consommations énergétiques et le risque de pannes futures.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Mobilité électrique
Ajuster le cap



Adopté en 2024, le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) est entré en phase opérationnelle en 2025. Une année charnière, marquée par la poursuite du déploiement du réseau public et par la nécessité d'ajuster le rythme et les modalités d'intervention.
Opérateur de mobilité à travers le réseau public **Ouest Charge**, TE44 a engagé le renouvellement progressif d'une partie des bornes existantes, afin de les adapter à l'évolution des usages et de la technologie.
Parallèlement, TE44 a renforcé son rôle de coordination avec les opérateurs privés (lire ci-dessous).

LE CHIFFRE

155
communes
ont transféré
la compétence IRVE
à TE44

Faire évoluer le réseau Ouest Charge

Déployé à l'échelle départementale dans une optique d'équité territoriale, le réseau public Ouest Charge compte aujourd'hui 200 bornes. Son évolution est désormais engagée.

Dans ce cadre, TE44 a engagé, avec un financement assurée à 100 % par le syndicat, le renouvellement ciblé de certains équipements en priorisant les secteurs où la fréquentation est la plus forte, notamment sur le littoral.

Ces évolutions s'inscrivent dans un cadre de déploiement et d'exploitation redéfini par le SDIRVE dont l'objectif est de garantir la pérennité du service public de recharge à l'échelle départementale.

En complément, des collectivités peuvent également porter des projets de bornes publiques à leur initiative, avec un investissement dont elles assument la charge. Plusieurs opérations ont ainsi été engagées en 2025, notamment à Pornichet, Pornic et Machecoul-Saint-Même.

Faciliter les implantations du privé sur le domaine public

À travers le SDIRVE, TE44 assume un rôle de coordination entre l'offre publique et privée.

Concrètement, pour les communes ayant transféré la compétence IRVE, TE44 se positionne comme interlocuteur unique des opérateurs privés souhaitant s'implanter sur le foncier public. Le syndicat prend ainsi en charge l'ensemble des échanges et des procédures, depuis la réception des manifestations d'intérêt jusqu'à la rédaction des conventions d'occupation du domaine public, cosignées par la commune et l'opérateur.

Ce dispositif permet de garantir un cadre juridique clair tout en assurant un déploiement cohérent et équitable à l'échelle du territoire départemental.

C'est ainsi qu'en 2025, plusieurs opérateurs privés ont sollicité TE44. Des conventions ont été conclues, ouvrant la voie à la réalisation de nouveaux sites de recharge, dont la mise en service est prévue en 2026. D'autres projets sont actuellement à l'étude.



EN TEST AU POULIGUEN

Une borne mobile pour recharger l'été

En période estivale, la commune du Pouliguen enregistre une hausse marquée de l'usage de ses 2 bornes de recharge publique. Pour répondre à cette pression ponctuelle, TE44 a expérimenté, dans le cadre de la convention de partenariat avec Enedis, l'installation d'une borne mobile de charge rapide, sur le parking du port.

Résultat, une partie de la demande supplémentaire a été absorbée, sans diminution de la fréquentation des bornes existantes.

Cette expérimentation ouvre des perspectives plus larges : renforcement temporaire de l'offre en période touristique, accompagnement d'événements, réponse à une indisponibilité liée à des travaux ou encore aide à la décision avant l'implantation d'un équipement pérenne.

INNOVER SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

La flexibilité en test

Face à l'électrification croissante des usages et au développement des énergies renouvelables, l'adaptation du réseau de distribution électrique devient un enjeu central.

Pour y répondre, TE44 a engagé une démarche d'innovation axée sur la **flexibilité électrique** en s'appuyant sur le patrimoine bâti des collectivités.

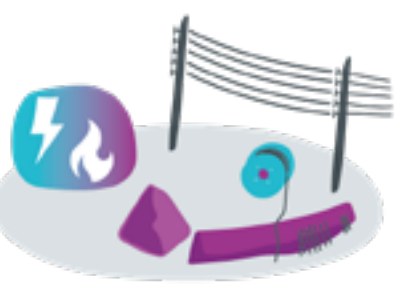
Dans le cadre du contrat de concession avec Enedis, des moyens spécifiques sont mobilisés pour lancer un projet pilote avec des audits réalisés sur **14 bâtiments publics** situés sur le territoire de Pornic Agglo.
Objectif : identifier le gisement de flexibilité (voir ci-dessous) et les leviers permettant de le valoriser.

Première traduction concrète : une expérimentation d'effacement est en cours sur **un bâtiment de bureaux de Pornic Agglo, à Sainte-Pazanne**. L'installation d'une gestion technique du bâtiment (GTB) capable de saisir des opportunités de flexibilité, permettra d'effacer très temporairement le chauffage électrique, sans impact perceptible pour les occupants, tout en contribuant à l'équilibre du système électrique.

À terme, l'ambition est de déployer ces solutions à plus grande échelle sur le patrimoine public du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La flexibilité, c'est consommer l'électricité au bon moment : lorsqu'elle est plus abondante, moins coûteuse et moins carbonée.
Enjeux : optimiser les réseaux, limiter les pointes et faciliter l'intégration des énergies renouvelables.



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Énergies renouvelables
Planifier pour passer à l'action



Déployer des énergies renouvelables suppose de partager un cap. C'est tout l'enjeu des schémas directeurs EnR (SDENR), portés par les intercommunalités, animés par TE44 et soutenus par l'ADEME.

La réalisation d'un Schéma directeur EnR repose sur une démarche progressive, fondée sur l'acculturation des élus, l'analyse des gisements et l'identification collective des zones les plus propices au développement de projets de production d'énergies renouvelables, filière par filière (solaire, éolien, méthanisation, chaleur renouvelable). Cette méthode au long cours qui s'appuie sur des ateliers collectifs et des échanges approfondis avec chaque commune, s'est déployée depuis 2023.

En allant au-delà de la seule identification des zones d'accélération des énergies renouvelables prévues par la loi APER, ces schémas permettent aux élus de disposer d'une vision concrète des typologies de projets envisageables sur leur territoire ainsi que des moyens de développement, en particulier sur la gouvernance locale, avant de passer à l'action.

En 2025, 10* EPCI étaient engagés dans ce parcours, dont 9 accompagnés par TE44. Alors que le SDENR du Pays d'Ancenis est adopté, 7 autres démarches arrivent à maturité.

* Grand Lieu Communauté, Clisson Sèvre et Maine Agglo, Sèvre et Loire, Erdre & Gesvres, Sud Estuaire, Pays de Blain, Pays d'Ancenis, Sud Retz Atlantique, et, depuis 2025, Cap Atlantique. Redon agglo réalise son propre schéma.

Territoire pionnier

La **COMPA*** a adopté en décembre 2025 son schéma directeur EnR, aboutissement de près de deux ans de travail partagé avec les 20 communes du territoire.

Sept ateliers, **une quarantaine de rencontres communales** et **67 études de préfaisabilité** ont permis de dégager une vision commune des filières à développer.

La collectivité envisage désormais la création d'un outil dédié pour concrétiser cette stratégie.

**Communauté de communes du Pays d'Ancenis*

PHOTOVOLTAÏQUE

S'adapter pour continuer à produire localement

Le photovoltaïque demeure une option pertinente pour les collectivités, à condition d'adapter les modèles de développement à un contexte national en mutation.

En 2025, TE44, aux côtés des autres syndicats d'énergie des Pays de la Loire, a **alerté** sur l'effondrement des tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque, consécutif à des décisions de politique nationale, et rappelé auprès des parlementaires la nécessité d'un cadre réglementaire stable. **L'enjeu :** sécuriser la filière et les projets locaux.

Car en un an, les tarifs de rachat de l'électricité injectée sur le réseau ont chuté d'au moins 30 %, remettant en question les modèles fondés exclusivement sur la vente de l'électricité produite.

Face à cette évolution, TE44 oriente désormais les collectivités vers des modèles centrés sur **l'autoconsommation individuelle** (ACI) et **collective** (ACC), valorisant en priorité le **patrimoine bâti public**. Consommée localement, cette production locale permet de maîtriser les charges énergétiques sur les 20 prochaines années et renforcer la souveraineté énergétique des territoires.

** Réunis au sein de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire*

Un appui expert aux communes

Au-delà des démarches de planification conduites avec les intercommunalités, TE44 apporte également un appui individualisé aux communes confrontées à des situations concrètes de développement des énergies renouvelables. En 2025, 10 collectivités* ont ainsi sollicité l'expertise du syndicat pour éclairer leurs décisions, analyser des opportunités ou sécuriser des échanges avec des porteurs de projets.

À Couffé, TE44 est notamment intervenu dans le cadre des négociations liées au renouvellement d'un parc éolien, avec un objectif clair : maximiser les retombées économiques locales afin de financer des actions de sobriété énergétique.

**Couffé, Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Paulx, Loireauxence, Vallons-de-l'Erdre, Guérande, Erdre & Gesvres, Pays de Blain Communauté, Sèvre et Loire, et le Musée du Vignoble.*



Le solaire sur ateliers municipaux

À La Meilleraye-de-Bretagne comme à Bouée, les **nouveaux ateliers municipaux** intègrent des toitures photovoltaïques, avec l'accompagnement de TE44.

Pour l'équipement de **La Meilleraye-de-Bretagne** (76 kWc), le projet avait été conçu à une période où l'injection sur le réseau était particulièrement favorable. À **Bouée** (27,2 kWc), l'installation privilégiait dès l'origine l'autoconsommation du bâtiment.

Face à l'effondrement des tarifs de rachat, les deux collectivités ont fait évoluer leur stratégie vers une autoconsommation collective patrimoniale, permettant à un même site de production d'alimenter directement plusieurs bâtiments de leur patrimoine communal.

À la clé : environ un quart des besoins énergétiques des bâtiments couverts par une production locale.

AGRIVOLTAÏSME

Vers un cadre commun

À la croisée des **enjeux agricoles et énergétiques**, l'agrivoltaïsme suscite un intérêt croissant. Pour mieux en cerner les enjeux et éviter les approches opportunistes, TE44, le Département, la Chambre d'agriculture et l'AMF 44 ont contribué, à l'automne, à une journée d''échanges réunissant les acteurs concernés.

Si la loi APER a posé un cadre national, il apparaît nécessaire de préciser les conditions de développement de cette filière à l'échelle départementale. Dans cette perspective, TE44 s'est engagé à poursuivre les travaux afin de contribuer à l'élaboration d'un **référentiel** destiné à guider les élus et les porteurs de projets.

LE CHIFFRE

69

projets photovoltaïques

accompagnés par TE44 en 2025 :
de la note d'opportunité au suivi de la réalisation,
en passant par les études de faisabilité

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

ENR44

Concrétiser les projets dans les territoires

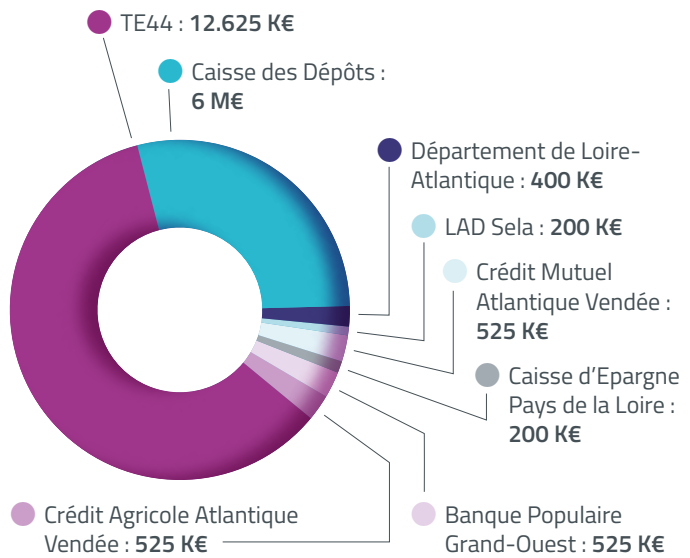
De la stratégie à la réalisation, les projets d'énergies renouvelables nécessitent des outils capables d'investir et de porter les opérations. C'est le rôle d'EnR44, société d'économie mixte née à l'initiative de TE44.

Complémentaire de l'action de TE44, EnR44 intervient sur le versant opérationnel des projets "ENR" d'envergure : montage, investissement, gouvernance et exploitation des installations.
Un positionnement d'autant plus stratégique dans un contexte national marqué par l'instabilité des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables.

Donner à la SEM les moyens de son action

Pour accompagner son développement et répondre aux besoins croissants des territoires, une recapitalisation a été actée, portant son capital de 8 à 21 M€ (voir graphique). TE44 prévoit de porter sa part de 5.8 à 12.65 M€ de manière progressive sur 4 ans, afin de concilier conjoncture et sécurisation de l'action d'EnR44.

LA NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL



NANTES MÉTROPOLE ÉNERGIES

Produire ensemble

Créée au printemps 2025, la SAS **Nantes Métropole Energies** réunit Nantes Métropole et EnR44 (40% chacune), et la Banque des Territoires.

Son ambition : accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire métropolitain.

S'appuyant sur le savoir-faire d'EnR44, les premiers projets portent sur la solarisation de parkings stratégiques, dont celui de la Beaujoire, avec l'objectif de doubler la production photovoltaïque des équipements publics d'ici 2026.

Lire également en page 16



RESNRJWATER

Des stations d'épuration plus sobres

Le programme européen ResNRJWater explore des solutions pour réduire la consommation d'énergie des stations d'épuration. Dans ce cadre, TE44 a conduit un travail d'identification et d'analyse du potentiel de solarisation de près de 300 STEP rurales et périurbaines en Loire-Atlantique.*

Grâce à cette méthodologie, près de 1 800 surfaces favorables ont été recensées, dont 37 stations jugées prioritaires. Sur cette base, EnR44 pilote désormais l'expérimentation sur **quatre sites** aux configurations variées, intégrant des **technologies innovantes****.

Objectif : valider des montages techniquement et économiquement pertinents et produire des retours d'expérience réplicables par les collectivités.

** ResNRJWater réunit 9 partenaires européens issus de 6 pays. Le programme est soutenu et cofinancé par l'UE dans le cadre du programme Interreg Europe du Nord-Ouest.*
*** Panneaux photovoltaïques flottants, panneaux verticaux bifaciaux, ombrières photovoltaïques de bassins, trackers solaires.*



Produire malgré un contexte national mouvant

En 2025, plusieurs filières EnR ont été impactées par l'évolution rapide des règles nationales, dont le solaire, frappé par la baisse drastique des tarifs de rachats d'électricité.

Cette évolution a entraîné un net ralentissement des ombrières* et la mise en attente de certains projets comme le parc solaire de Menée-Lombourg à Trignac, en attente de clarifications réglementaires.

Réajustement stratégique

Dans ce contexte, EnR44 a réajusté sa stratégie en privilégiant des dispositifs de production et de consommation locale de l'énergie moins dépendants des mécanismes nationaux incertains, ainsi qu'en réinvestissant des filières offrant des perspectives plus stables comme le biogaz.

**5 MWh développés chaque année depuis 4 ans via une quarantaine d'installations*

RÉGIONALISATION DE LA PPE

Contribution collective

Dans le cadre de la régionalisation de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE), engagée par l'État et la Région Pays de la Loire, les membres de l'entente Territoire d'énergie Pays de la Loire* ont apporté une contribution fondée sur leur connaissance fine des territoires.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'anticipation, la PPE nationale n'ayant été adoptée qu'en février 2026. À travers des avis partagés, elles défendent une trajectoire énergétique à la fois ambitieuse et réaliste, fondée sur la neutralité technologique, la complémentarité des filières, la prise en compte des réseaux, des dynamiques territoriales et l'acceptabilité des projets.

**Entente composée de TE44, du SIEML (Maine-et-Loire), du SYDEV (Vendée), de TE53 (Mayenne), du Département de la Sarthe et de la Région des Pays de la Loire.*

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

Développer le gaz vert de manière maîtrisée



Réduire de moitié la consommation de gaz à l'horizon 2050 et en verdir la production : tels sont les objectifs fixés à l'échelle nationale. Dans ce contexte, le gaz vert s'impose comme une composante du mix énergétique et un levier concret de transition pour les territoires.

Son développement repose toutefois sur deux conditions : l'appropriation de la filière par les acteurs locaux (collectivités, monde agricole, habitants) et l'adaptation des réseaux de distribution pour accueillir une production décentralisée. C'est à ce double niveau que TE44 intervient.

- D'une part, en menant un travail d'acculturation auprès des élus : en 2025, de nombreuses réunions d'information et visites de sites ont été organisées pour mieux appréhender les enjeux du biogaz.
- D'autre part en lien avec ses concessionnaires, en assumant son rôle d'Autorité organisatrice de la distribution du gaz (AODG) chargée d'anticiper et d'accompagner l'évolution des infrastructures. Cela s'est traduit notamment par la création d'infrastructures structurantes : dorsale gazière reliant Pouillé-les-Côteaux à Carquefou (GRDF), rebours* à Saint-Aubin-des-Châteaux (NaTran). Autant d'ouvrages qui facilitent l'acheminement du biométhane des zones de production, majoritairement rurales, vers les zones plus denses de consommations.

Dans ce contexte, TE44 oriente désormais son action vers l'accompagnement de projets territoriaux, aux côtés des élus des collectivités adhérentes.

** Infrastructure permettant de comprimer le biométhane pour l'envoyer sur le réseau de transport.*

GROS PLAN COOPMÉTHA 44

Pour accompagner le **développement maîtrisé** de la méthanisation en Loire-Atlantique, TE44 anime le réseau départemental **CoopMétha 44** qui réunit les acteurs publics et institutionnels de la filière*.

Ce cadre de travail partagé permet de mieux informer les collectivités, de suivre l'avancement des projets et d'identifier en amont les points de vigilance techniques, économiques, environnementaux ou liés à leur acceptabilité locale. CoopMétha 44 contribue ainsi à sécuriser le développement de la méthanisation, en favorisant une approche concertée et cohérente à l'échelle départementale.

** État, Département de Loire-Atlantique, Région des Pays de la Loire, Ademe, Chambre d'agriculture Pays de la Loire, Nantes Métropole, les gestionnaires de réseau NaTran et GRDF, EnR44, la Banque des Territoires, AILE, Loire Atlantique Développement.*

LES CHIFFRES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

15
unités de méthanisation
en injection

22
projets
en attente

125
GWh/an
visés, soit l'équivalent de la consommation patrimoniale de gaz sur le périmètre de TE44



BIOGNV

Verdir la mobilité lourde

La transition énergétique implique à la fois le verdissement de la production de gaz, la réduction des consommations et l'évolution des usages, en particulier dans le secteur des mobilités.

Dans ce contexte, le **BioGNV** issu de la **méthanisation** contribue à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de CO2, pour la mobilité, y compris en analyse de cycle de vie, par rapport aux carburants fossiles et à l'électrique.

C'est pourquoi, en lien avec EnR44, une seconde station GNV/BioGNV est engagée à Tougas dans la métropole nantaise, 3 ans après l'ouverture de celle de Montoir-de-Bretagne. Une 3e station est également projetée à une date ultérieure à Héric, sur le territoire d'Erdre & Gesvres.

CADER

Une première nationale

Lancé en 2023 à l'initiative de TE44 et de Nantes Métropole, le 1er CADER public national – ou Contrat d'achat direct d'énergies renouvelables – est entré en exécution le 1er janvier 2026, au terme de plus de deux ans et demi de travail collectif.

Structuré autour d'un groupement de commandes réunissant sept acheteurs publics, le CADER permet de couvrir 25 % de leurs besoins en électricité. Ce qui représente 53 GWh d'énergie renouvelable et locale, produite par le parc solaire d'EnR44 à Machecoul-Saint-Même et le parc éolien de VALOREM à Rouans.*

Un marché de fourniture complémentaire, attribué à VOLTERRES, complète ce dispositif.

Depuis le 1er janvier 2026, l'ensemble alimente désormais 200 sites publics en électricité d'origine renouvelable et à haute valeur environnementale.

** Les membres du groupement CADER : TE44, Nantes Métropole, Ville de Nantes, Saint-Nazaire Agglomération, la communauté de communes Estuaire et Sillon, la SEMITAN et la SEMMIN (Marché d'intérêt national de Nantes).*



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012003-DE

TEMPS FORTS



TOUTE L'ANNÉE

Des postes de distribution transformés en œuvres urbaines

Initié en 2023, le programme de fresques artistiques porté par TE44 et Enedis pour mieux intégrer les postes de distribution dans l'espace public s'est poursuivi en 2025 dans 12 communes* du département. Réalisées par des enfants des collectivités lauréates de l'appel à projets, encadrés par des artistes locaux, ces fresques valorisent ce patrimoine technique. Elles ont aussi encadré une dimension pédagogique autour de l'énergie.

** Lauréates 2025 : Les Touches ; Ancenis-Saint-Géréon ; Avessac ; Blain ; Casson ; Couffé ; Grandchamp-des-Fontaines ; Erbray ; Guenrouet ; La Chevallerais ; La Grigonnais ; Petit-Mars*



26 JUIN

Signature du 3e CCRt

TE44 et l'ADEME Pays de la Loire ont signé un troisième Contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRt), en présence de Dominique Yani, Secrétaire générale de la Préfecture de Loire-Atlantique, et d'Éric Prudhomme, directeur régional de l'ADEME. Doté d'une enveloppe renforcée, et désormais étendu sur 4 ans, ce nouveau contrat doit accélérer le développement de la chaleur renouvelable, auprès des collectivités comme des acteurs privés, hors particuliers (lire aussi en page 9).



9 SEPTEMBRE

Une journée pour les énergies citoyennes

Associer collectivités, citoyens et partenaires locaux au développement des énergies renouvelables : c'est l'ambition des projets dits « à gouvernance locale ». Pour mieux comprendre ces démarches et leur intérêt, le réseau RÉCIT, TE44 et le Département de Loire-Atlantique ont consacré une journée aux énergies citoyennes, ponctuée d'échanges, d'ateliers et de partages d'expériences. Objectif : nourrir une dynamique territoriale encore émergente et encourager de nouveaux projets.

crédit photo : © Récit



OCTOBRE

Du rose au château du Loroux-Bottereau

Au Loroux-Bottereau, le château s'est illuminé de rose pour soutenir la campagne Octobre Rose, en faveur du dépistage du cancer du sein. Cette mise en lumière a marqué la rénovation de son éclairage, désormais assuré par des projecteurs LED plus performants et sobres en énergie. TE44 en a assuré la maîtrise d'ouvrage, des études jusqu'aux travaux, illustrant ainsi le savoir-faire du syndicat pour valoriser le patrimoine par l'éclairage public.

territoire d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet www.te44.fr
Territoire d'énergie Loire-Atlantique : Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron
CS 60125 – 44 701 Orvault CEDEX 1 ▪ T. 02 51 80 45 70 – contacts@te44.fr

Impression : Rivet Presse Édition ▪ Crédits photos : TE44, EnR44, Freepik ▪ Imprimé sur papier recyclé avec des encres à base végétale par La Contemporaine.
Rédaction : Territoire d'énergie Loire-Atlantique, 44 RCS Nantes 840 290 183 ▪ Réalisation: Et pourquoi pas ?